

ENGAGEMENT FINANCIER 2026/2027

A signer et à retourner avant le VENDREDI 26 JUIN 2026.

Sans réception de ce document dûment complété et signé, l'inscription ne pourra pas être validée.

1. Bénéficiaire de la Formation

Madame / Monsieur : -----

Demeurant : -----

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

Nom : ----- Prénom : -----

s'engage à acquitter la contribution des familles de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (demi-pension, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont leur enfant aura bénéficié.

Parents séparés ou divorcés :

En cas de facturation répartie entre les deux parents, merci d'indiquer ci-dessous la clé de répartition :

Dans ce cas, les deux parents doivent signer le présent engagement, et fournir un mandat de prélèvement distinct pour chacun.

2. Frais de scolarité

Libellé	Troisième
Contributions des familles	1 022.00€
Frais annexes (1) *	265.00 €
Projet numérique *	250.00 €
Caution Tablette	100.00 €
Total Frais de scolarité	1 637.00€

(1) Sous réserve de changement de tarif de nos prestataires.

* En cas de départ anticipé, l'intégralité de cette somme reste due.

3. Frais de restauration

Le régime choisi (externe, demi-pension) est valable pour toute l'année scolaire.

Une modification est possible **jusqu'au VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026**, sur demande écrite à : comptabilite@ozanam.eu (indiquer nom, prénom, classe et régime souhaité).

Passé ce délai, afin d'optimiser la qualité de notre service restauration, aucun changement de régime ne sera accepté.

En cas de non-paiement malgré relance, l'établissement peut suspendre l'accès à la demi-pension, après information écrite aux responsables légaux. Cette mesure ne concerne pas la scolarité de l'élève.

En cas d'absence supérieure à 7 jours, les repas seront **remboursés à partir du 8^{ème} jour uniquement sur présentation d'un certificat médical** à la demande écrite des parents au service comptabilité.

L'annulation d'un repas via École Directe **n'a aucun impact** sur la facturation du forfait.

La facturation des demi-pensionnaires est établie **fin septembre** pour l'année scolaire complète.

⇒ **Choix du régime pour l'année 2026/2027**

Régime	Prix du repas	Prix annuel
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 4 jours / semaine (Sans déduction période de stages)	6.90 €	945.30€
<input type="checkbox"/> Externe : plateau repas (Moins de 4 jours/semaine)	7.50 €	

4. Modalités de règlement

Madame / Monsieur :

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

Nom : Prénom :

Prélèvement automatique en début de mois

9 prélèvements : 17 octobre, puis le 7 de chaque mois, de novembre 2026 à juin 2027 inclus.

Prélèvement automatique en fin de mois

9 prélèvements : le 30 de chaque mois d'octobre 2026 à juin 2027 inclus.

Le mandat SEPA ci-dessous doit être complété et accompagné d'un RIB.

A :

